

# EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA VILLE D'AJACCIO

L'an deux mille quinze, le jeudi 26 novembre à 18h00 heures, le Conseil municipal de la Ville d'AJACCIO, légalement convoqué le vendredi 20 novembre conformément à l'article L2121-17 du code général des collectivités territoriales, s'est réuni en séance publique à l'Hôtel de Ville sous la présidence de M. le maire, Laurent MARCANGELI.

#### **Etaient présents:**

M. SBRAGGIA, Mme RUGGERI-ZANETTACCI, M. VANNUCCI, Mme GUERRINI, M. PUGLIESI, Mme OTTAVY-SARROLA, Mme OTTAVY, M. VOGLIMACCI, Mme COSTA-NIVAGGIOLI, M. BALZANO, M. ARESU, Adjoints au Maire.

Mme FLAMENCOURT, M. PAOLINI, Mme BERNARD, M. FILONI, M. CASTELLANA, Mme SICHI, M. LUCCIONI, Mme SANNA, M. KERVELLA, M. FERRARA, M. FALCHI, M. BACCI, Mme FELICIAGGI, M. HABANI, M. MONDOLONI, Mme VILLANOVA, Mme MASSEI, M. LUCIANI, M. CIABRINI, M. BASTELICA, Mme GRIMALDI D'ESDRA, M. LEONETTI, Conseillers municipaux.

Avaient donné pouvoir de voter respectivement en leur nom :

M. BILLARD	à	Mme COSTA-NIVAGGIOLI
Mme BIANCAMARIA	à	Laurent MARCANGELI
Mme CORTICCHIATO	à	M. HABANI
Mme JEANNE	à	M. PUGLIESI
Mme NADAL	à	M. BACCI
Mme SANTONI-BRUNELLI	à	M. SBRAGGIA
M. DELIPERI	à	Mme FLAMENCOURT

#### **Etaient absents:**

M. CAU, Mme ZUCCARELLI, M. CHAREYRE, Mme RICHAUD, Mme GUIDICELLI, Mme SIMONPIETRI, M. FALZOI, Mme GIACOMETTI, Conseillers municipaux.

Nombre de membres composant l'Assemblée :	49
Nombre de membres en exercice :	49
Nombre de membres présents :	34
Quorum:	25

Le quorum étant atteint, Mme MASSEI est désignée en qualité de secrétaire de séance.

Délibération N°2015/398

Signature avec l'Etat de la convention d'aide du fonds de soutien au remboursement anticipé des contrats de prêts structurés à risque.

### Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

La Ville a déposé en date du 23 décembre 2014 auprès du représentant de l'Etat une demande d'aide au remboursement anticipé des contrats de prêts structurés à risque souscrits auprès de DEXIA, et repris par la SFIL. Il s'agit de deux contrats : Le contrat n° MON260928EUR / 02777222, et le contrat MPH274883EUR / 0293691

Par courrier en date du 03 novembre 2015, le Directeur du Service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque qui gère le fonds de soutien a notifié à la Ville ses décisions.

L'aide du fonds de soutien qui nous est notifiée s'établit ainsi qu'il suit :

✓ Contrat de prêt : MON260928EUR / 02777222 - 001

Montant des IRA : 29 500.51 €

Taux de l'aide proposée: 11.50 % des IRA

Montant de l'aide : 3 392.56 €

✓ Contrat de prêt : MPH274883EUR / 0293691 (partie refinancée au 28/04/2014)

Montant des IRA : 2 588 000 €

Taux de l'aide proposée : 36.27 % des IRA Montant de l'aide : 938 667.60 €

✓ Contrat de prêt : MPH274883EUR / 0293691 (sortie de l'emprunt le 24/04/2015)

Montant des IRA : 11 078 613.06 € Taux de l'aide proposée : 36.27 % des IRA

Montant de l'aide : 4 018 212.96 €

#### IL EST PROPOSE AU CONSEIL MUNICIPAL

D'accepter l'aide du fonds de soutien, et d'autoriser le Maire à signer la convention correspondante avec les services de l'Etat.

Cette convention permet à la ville de percevoir une aide de l'Etat de près de 5 M€ sur 14 années, nous rappelons conformément à la délibération n° que les indemnités de sortie de ces emprunts dits toxiques contractés en 2008 se chiffrent pour la Ville à plus de 17 M€ qui doivent être assumés sur 15 ans.

#### LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL VOUDRONT BIEN EN DELIBERER

## LE CONSEIL MUNICIPAL Ouï l'exposé de M. Stéphane SBRAGGIA, adjoint délégué et après en avoir délibéré,

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29 ; Vu l'article 92 de la loi de finance 2014 n° 2013-1278 du 29 décembre 2013 modifiée Vu le décret n° 2014-444 du 29 avril 2014 relatif au fonds de soutien aux collectivités territoriales modifié par le décret n° 2015-619 du 04 juin 2015 ;

Vu les arrêtés des 4 novembre 2014 et 22 juillet 2015 pris en application du décret sus visé; Vu la délibération du conseil municipal n°2015/246 autorisant le maire à signer le protocole transactionnel avec la CAFFIL et la SFIL;

Vu la notification de l'aide du fonds de soutien en date du 03 novembre 2015 ;

Vu l'avis favorable de la commission municipale compétente en date du jeudi 26 novembre 2015 ;

## ACCEPTE A l'unanimité de ses membres présents ou représentés.

L'aide du fonds de soutien notifiée par courrier en date du 03 novembre 2015 par le Service de pilotage du dispositif de sortie des emprunts à risque

#### **AUTORISE**

Le Maire à signer avec l'Etat la convention fixant le montant de l'aide, et organisant les modalités de son versement.

La présente délibération fera l'objet d'une publication au recueil des actes administratifs de la commune et d'un affichage en Mairie.

FAIT ET DELIBERE A AJACCIO, les jour, mois et an que dessus.

(Suivent les signatures)

POUR EXTRAIT CONFORME

LE DEPUTE MAIRE

Laurent MARCANGELI



	t 2015		TOTAL REFINANCEMENT		6 832 006,70		4 680 000,00	18 378 302,61	23 058 302,61	
ANNEXE: coût de sortile des emprunts toxiques  ACCIATIONS SFIL en vue de sortir des emprunts toxiques EXERCICES 2013 - 2014 et 2015	es EXERCICES 2013 - 2014 et	1,2008	INDEMNITE COMPENSATOIRE pris en compte dans les conditions du nouveau prêt		1 570 000,00	3 350 000,00	00,000 808	1 746 000,00	2 654 000,00	14 154 000,00
	tir des emprunts toxiqu	Emprunts contractés en 2008	INDEMNITE COMPENSATOIRE		1 780 000,00	3.33	1 680 000,00	9 820 000,00	11 500 000,00	141
	n vue de		CAPITAL REFINANCE		5 052 006,70	nnités	3 000 000,00	8 558 302,61	11 558 302,61	nnités
	CIATIONS S	,	EXERCICE de renégociation		2013	Total des indemnités	2014	2015	2	Total des indemnités
	in - Minist	PRET   B   B   B   B   B   B   B   B   B	Int	PH2数4908EUR	eur	MPH274883		otaux sur prêt n° 2		
	Н	U151126-2	D 15_398-	NE P	Σ	Н	J≥		Ĕ	닉
Réception par le pr Publication : 01/12	éfet 201:	)			-		2			
Pour I'"au	itorite	é Compéte par déléga	nte" tion					L.		



